

STAGE D'ATHLÉTISME & MULTISPORTS

BABY/EA/PO/BE/MI

(2018 uniquement pour la catégorie baby)

DU 26 FÉVRIER AU 1ER
MARS 2024
STADE DELORT

MATIN ATHLÉTISME

9H-17H

APRÈS-MIDI ATHLETISME ET MULTISPORTS

MERCI DE PRÉVOIR UN PIQUE-NIQUE POUR CHAQUE JOURNÉE DE STAGE.

Formule 4 jours : licenciés 80€ | non licenciés 100€

Formule 5 jours (avec activités : patinoire, Black Room et Sensas) : licenciés 110€ | non licenciés 130€

Formule 4 jours (lundi au jeudi) OU 5 jours.

Formule 1/2 journée sur demande



INFOS ENFANT

NOM : _____ **PRÉNOM :** _____

SEXE : F M

DATE DE NAISSANCE : (jj/mm/aaaa) ____/____/____

CATÉGORIE : BABY 2018 EVEIL ATHLÉ 2015 à 2017 POUSSIN 2013 et 2014 BENJAMIN 2011 et 2012 MINIME 2009 et 2010

N°LICENCE : _____

TEL ATHLÈTE : _____ **TEL PARENTS :** _____

E-MAIL : (obligatoire et en lettres capitales) _____

Pour les mineurs :

Je soussigné(e) Mme/M

parent/responsable de l'enfant

- l'autorise à participer au stage d'athlétisme organisé par la SCO Ste Marguerite.
- l'autorise à quitter le stade seul pour retourner au domicile.
- l'autorise à quitter le stade dans le cadre des activités extérieures avec la SCO.

Accueil à partir de 8h55 – démarrage des activités à 9h15.

Fin entre 16h30 et 17h00 maximum.

Pour les non-licenciés, certificat médical OBLIGATOIRE de non contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives.

Signature de l'athlète
(des parents ou du représentant
légal si l'enfant est mineur)

Règlement par chèque, espèces ou carte bancaire (au siège).
Inscription et remise des dossiers au secrétariat du club
1 bd de la Pugette, 13009 Marseille.

INFOS : manonscoathle@gmail.com / 04 91 75 24 24

RÈGLEMENT INTERIEUR DU STAGE ORGANISÉ PAR LA SCO STE MARGUERITE

- Le stage organisé doit permettre d'apporter aux participants un complément performant à leur préparation habituelle et se dérouler dans les meilleures conditions.
- L'encadrement doit prendre toutes les mesures nécessaires pour la sécurité, la santé physique et morale des participants. Les règles suivantes doivent être admises et respectées de tous.
- Le programme de stage est fixé par le responsable technique en liaison avec les entraîneurs.
- Le respect mutuel entre athlètes et cadres ainsi que le personnel du lieu d'accueil est le principe fondamental de leurs relations.
- Le bon déroulement du stage implique des règles de vie acceptées de tous, notamment :
 - être ponctuel,
 - ne pas dégrader les lieux d'entraînement et le matériel.
- La récupération doit avoir une grande place au cours du stage afin que celui-ci soit pleinement profitable. Elle s'appuie sur les qualités réparatrices du sommeil, l'hygiène, les soins et le respect d'une diététique élémentaire.
- Le non respect d'autrui et tout comportement portant atteinte à la moralité ou à l'image de l'athlétisme, ou plus généralement au bon déroulement du stage, pourront être sanctionnés par la section athlétisme.
- Tout manquement à ces règles de base de bonne conduite sportive, entraînera une exclusion, et un appel aux responsables légaux.

Signature de l'athlète
(des parents ou du représentant
légal si l'enfant est mineur)

